



Rumilly, le 21 juillet 2011

➤ Décision du Maire

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1. Marchés publics

**Objet : Marché n°2010-02 : Construction du groupe scolaire Joseph Béard à Rumilly –
Conclusion d'un avenant n°1 : lot n°14/61 : Carre lage – Faïences**

Décision n° : 2011-155

Nos réf. : PB/MCW/SB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le Code des marchés publics, notamment en application des articles 57 à 59,

VU la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé, modifiée par délibération du 28 mai 2009,

CONSIDERANT la notification du marché le 22 octobre 2010 lot n°14/61 à la Société ALB CARRELAGE 39 avenue des Romains à ANNECY 74000,

DECIDE

Article 1^{er}

Compte-tenu des prestations en plus values et moins values demandées au titulaire du marché lot 14/61 :

Prestations en plus values :

- Mise en place de PV blu unicolore : **+ 407,00 euros HT**
 - Mise en place de podotactile : **+ 200,00 euros HT**
 - Mise en place de PV Vulci : (531 m² à 6,00 euros HT / m²) : **+ 3 186,00 euros HT**
- Soit au total : **+ 3 793,00 euros HT**

Prestations en moins values :

- Révision de la quantité faïences (moins 86 m²) : **- 3 268,00 euros HT**
 - Suppression de tampon de visite carrelé : **- 110,00 euros HT**
- Soit au total : **- 3 378,00 euros HT**

Le montant de l'avenant s'élève ainsi à : **+ 415,00 euros HT.**

Ce qui porte le montant du marché à : **72 208,00 euros HT (+ 0,58 %).**

Ces prestations génèrent un délai supplémentaire de travaux de **SANS OBJET.**

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Le Maire,

Pierre BECHET.